

**29 MARS 2011**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 29<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2011 À 19 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. GERMAIN LEMAY, MAIRE SUPPLÉANT.**

**SONT PRÉSENTS :**

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N <sup>O</sup> 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N <sup>O</sup> 2
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N <sup>O</sup> 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N <sup>O</sup> 5
DONALD PILOTE	CONSEILLER	DISTRICT N <sup>O</sup> 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Ouverture de la session par M. le Maire suppléant**

M. le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

**4022-03-2011**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Adoption d'une résolution d'accompagnement du formulaire de déclaration intérimaire de dépenses;
2. Mandat donné au plus bas soumissionnaire conforme pour des travaux de structure sur les rues Ouellet, Hôtel-de-Ville et Principale;
3. Correction de la résolution portant le no. 3991-01-2011 – Achat de l'immeuble au 405, rue Hôtel-de-Ville
4. Dossier Michel Lefebvre;
5. Levée de la séance.

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Gilbert, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que l'ordre du jour soit accepté avec le retrait du point 4 – Dossier Michel Lefebvre.

ADOPTÉE

**4023-03-2011**

**Adoption d'une résolution d'accompagnement du formulaire de déclaration intérimaire de dépenses;**

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé, le 2 décembre 2010, qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) notamment;

ATTENDU QUE pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, le conseil municipal a déjà transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une résolution par laquelle il s'est engagé à compléter ce ou ces projets avant cette date et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après cette date;

ATTENDU QUE pour que la date de fin de ce ou de ces projets puisse être prorogée au 31 octobre 2011, il faut aussi que des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) aient été facturées pour ce ou ces projets avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE pour rendre compte de ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, il faut lui transmettre, au plus tard le 31 mars 2011, le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses complété et signé accompagnée d'une résolution du conseil certifiée conforme et signée;

PAR CONSÉQUENT,

IL est PROPOSÉ par M le conseiller Donald Pilote,  
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

D'autoriser Madame Rachel Bourget, directrice générale, à compléter et signer le formulaire de déclaration intérimaire de dépenses annexé à la présente résolution, et de transmettre ce formulaire et cette résolution, au plus tard le 31 mars 2011, à la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

4024-03-2011

**Mandat donné au plus bas soumissionnaire conforme pour des travaux de structure sur les rues Ouellet, Hôtel-de-Ville et Principale**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de structure sur les rues Ouellet, Hôtel-de-Ville et Principale, la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu six (6) propositions soient :

- |   |                            |                           |
|---|----------------------------|---------------------------|
| ○ | Excavation D.G. (2010)     | 116 635.33 taxes incluses |
| ○ | Terrassement Belleau       | 120 105.43 taxes incluses |
| ○ | Entreprise PJS             | 141 736.37 taxes incluses |
| ○ | Excavation JM Gagnon       | 140 739.20 taxes incluses |
| ○ | Ent. Rosario Martel        | 161 921.60 taxes incluses |
| ○ | Ent. Gérard Fortin et Fils | 146 696.67 taxes incluses |

ATTENDU la recommandation de M. Gaétan Bouchard ing. de la firme Cegertec en date du 28 mars 2011;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin,  
APPUYÉE et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

DE retenir le plus bas soumissionnaire conforme déposé le 24 mars 2011 pour des travaux de structure sur les rues Ouellet, Hôtel-de-Ville et Principale soit la proposition de l'entreprise Excavation D.G (2010) au montant de 116 635.33 \$ incluant les taxes.

D'autoriser la directrice générale à signer tout document et à donner toutes directives à cet effet.

ADOPTÉE

4025-03-2011

**Correction de la résolution portant le no. 3991-01-2011 –  
Achat de l'immeuble au 405, rue Hôtel-de-Ville**

ATTENDU QUE la présente résolution annule la résolution portant le no. 3991-01-2011;

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice,  
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la présente autorise l'acquisition de l'immeuble sis au 405, rue Hôtel-de-Ville, cadastre 3 549 901 aux conditions suivantes;

- Coût de l'immeuble 15 500 plus les taxes applicables s'il y a lieu;
- Démolition et disposition par le vendeur du bâtiment principal sis sur la propriété;
- Bâtiment accessoires et autres dépendances demeurent intacts sur la propriété.

QUE la présente autorise le notaire Me François Lavoie de la firme Parizeau, Tremblay à préparer actes et autres documents nécessaires à cette acquisition;

QUE la présente autorise également le maire André Paradis et la directrice générale Rachel Bourget à signer tous les documents nécessaires aux présentes.

ADOPTÉE

**Certificat de crédits disponibles**

Je, soussignée, Rachel Bourget, certifie qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter les dépenses autorisées aux articles 4024 et 4025 du présent procès-verbal.

---

Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière

4026-03-2011

**Levée de la séance**

A 19 h 20 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Éric Morice de lever la séance.

---

André Paradis,  
Maire

---

Rachel Bourget  
directrice générale et secrétaire-trésorière